

Etude des CMO dans les écoles ayant opté pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013

Côtes d'Armor *(Mise à jour juin 2014)*

Les Côtes d'Armor comptent 35 écoles ayant choisi de mettre en application la réforme des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013 sur 402 écoles (soit un taux de 8,7 %).

Après 9 mois de fonctionnement selon cette nouvelle organisation scolaire, est-il possible de mesurer quelles ont été les conséquences de ce changement sur les conditions de travail ? Un des moyens d'analyse quantitative de la qualité de vie au travail est l'étude des congés (CMO) et c'est l'objet de cette note.

Trois principales difficultés peuvent venir biaiser sensiblement les résultats de cette analyse :

- 1- Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013, l'ensemble des fonctionnaires en arrêt maladie se voyaient retenir la rémunération de leur premier jour d'absence. La mise en place de ce **jour de carence** a provoqué une chute spectaculaire du nombre de congés et un changement dans la structure de répartition : moins de congés de courte durée au profit des congés de longue durée. L'impact de cette mesure est tel qu'il est indispensable de découper la période de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en deux temps : une période du 1^{er} septembre au 31 décembre durant laquelle le jour de carence était toujours en vigueur et la période du 01 janvier à aujourd'hui sans jour de carence.
- 2- La nécessité de découper l'année scolaire 2013-2014 en deux périodes diminuera le volume de congés et de nombre de jours de congés à analyser. Le manque de recul rendra ainsi l'interprétation et l'extrapolation plus incertaines. Pour réaliser des comparaisons avec les années antérieures, un découpage des mêmes périodes sera effectué.
- 3- La rentrée 2013 n'est pas seulement marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. D'autres changements peuvent avoir des conséquences sur les conditions de travail (par exemple : plus de maîtres que de classes...). Nous ne sommes donc pas dans une situation « toutes choses égales par ailleurs » qui permettrait de lier sans conteste une éventuelle modification des comportements des congés à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Source de données, champ de l'étude et règles de gestion

Les données proviennent de l'application AGAPE public 22.

Sont comptées dans l'étude toutes les personnes dont :

- Le grade est ouvert au moins une journée durant la période d'observation
- En position d'activité (C1%) au moins une journée durant la période d'observation
- Ayant pris au moins 1 jour de congé (CMO = M02) durant la période d'observation
- Ayant au moins 1 affectation au cours de la période d'observation dans 1 école ayant mis en œuvre la nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2013.

Les congés ayant débuté avant la date de début d'observation sont considérés comme commençant le jour de la date de début d'observation. Les congés terminant après la date de fin d'observation sont considérés comme terminant à cette date de fin d'observation.

Cette règle permet d'éviter les doubles comptes, mais provoque le découpage des congés à cheval sur deux périodes d'observation.

La continuité d'un congé est prise en compte : plusieurs périodes consécutives comptent pour un seul congé.

I. Analyse entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

Ce paragraphe est consacré à l'analyse des congés entre la période du 01/09 au 31/12 des années 2012 et 2013. Au cours de ces deux périodes, le jour de carence était encore actif : on peut donc considérer qu'elles sont comparables.

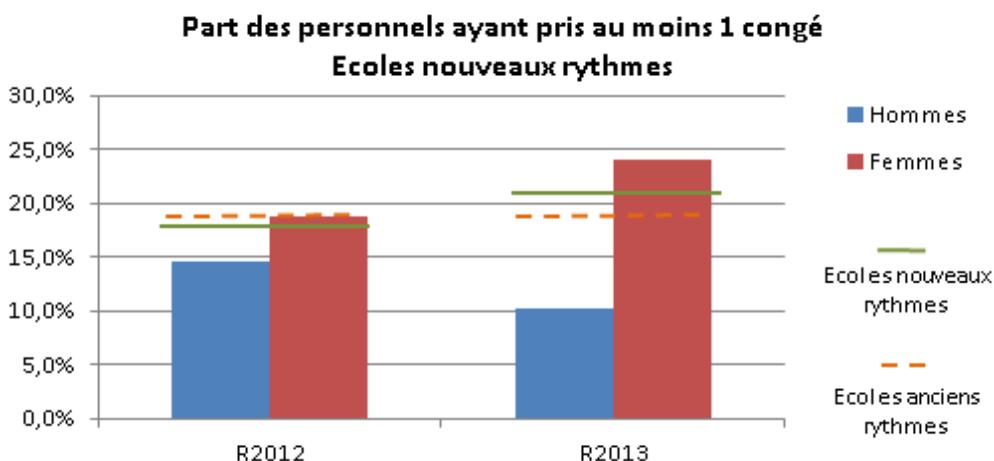
1. Effectifs ayant pris au moins un congé

	R2012	R2013
Ecoles nouveaux rythmes	40	45
<i>Evolution</i>		12,5%
Ecoles anciens rythmes	400	411
<i>Evolution</i>		2,8%

Entre l'année¹ 2012 et 2013, on constate une hausse de 12 % du nombre de personnes ayant pris au moins un congé dans les écoles ayant opté pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, contre moins de 3 % dans les autres écoles.

Alors qu'en 2012, 18 % des enseignants des écoles aux nouveaux rythmes avaient pris au moins un congé, on en compte plus de 21 % un an après. La part des personnels des écoles aux anciens rythmes en arrêt maladie reste stable (19 %).

Cette progression est due à la part des femmes qui passe de 18,7 % à 24 %. Celle des hommes baisse (14,6 % à 10,3 %).



La répartition et l'analyse de l'évolution selon les âges sont peu significatives vu la faiblesse des effectifs dans les écoles à 4,5 jours.

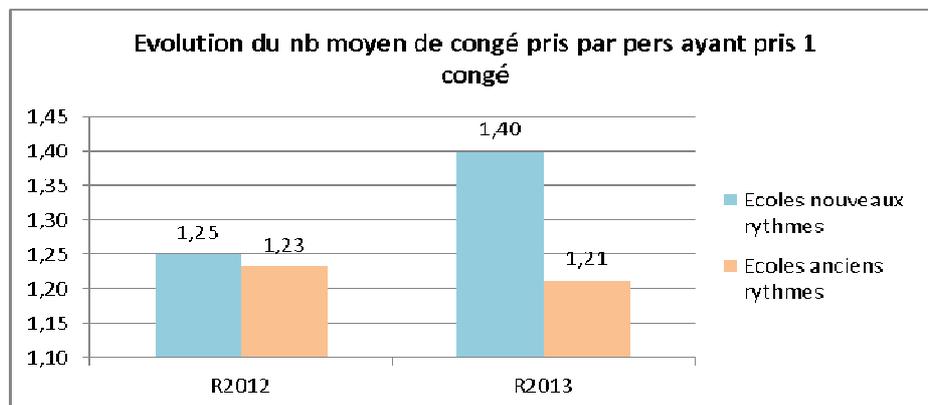
	Nouveaux rythmes						Anciens rythmes					
	R2012	%	Part effectifs	R2013	%	Part effectifs	R2012	%	Part effectifs	R2013	%	Part effectifs
Moins de 30 ans	2	5%	12%	3	7%	23%	45	11%	28%	47	11%	30%
De 30 à 39 ans	12	30%	19%	14	31%	22%	152	38%	22%	123	30%	18%
De 40 à 49 ans	14	35%	18%	16	36%	23%	110	28%	15%	130	32%	18%
50 ans et +	12	30%	18%	12	27%	19%	93	23%	16%	111	27%	18%
Total général	40	100%	18%	45	100%	21%	400	100%	19%	411	100%	19%

¹ Par « année » ou « rentrée », il faut comprendre période observée. En l'occurrence, dans ce paragraphe, il s'agit de la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre.

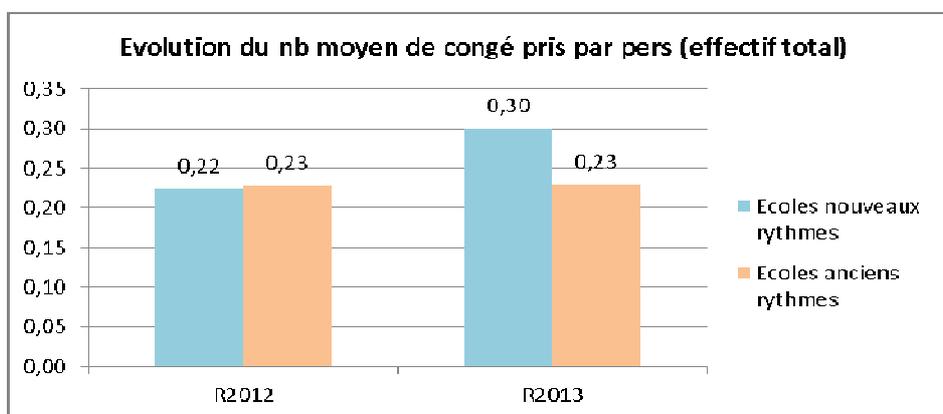
2. Nombre de congés

	R2012	R2013	Evolution
Ecoles nouveaux rythmes	50	63	26,0%
Ecoles anciens rythmes	493	498	1,0%

Le nombre de congé a augmenté de 26 % dans les écoles à 4,5 jours contre seulement 1 % dans les écoles à 4 jours.



Alors que le nombre de congé moyen par personne ayant pris au moins un congé est resté stable entre 2012 et 2013 dans les écoles aux anciens rythmes, celui-ci a progressé de 12 % dans les écoles à 4,5 jours passant de 1,25 à 1,40.



Le constat est le même lorsqu'on rapporte le nombre de congé à l'ensemble des enseignants.

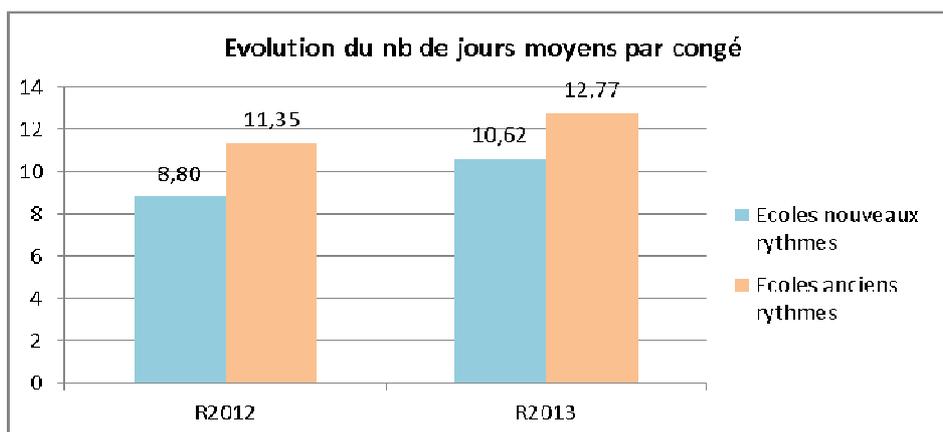
Malgré de faibles volumes, on constate un changement dans la répartition des congés selon leur durée dans les écoles à 4,5 jours. Alors qu'en 2012, les congés de plus de 5 jours représentaient 26 % de l'ensemble des congés, en 2013 ils représentent 38 % (évolution de plus de 84 %). La part de ces congés dans les écoles aux anciens rythmes est stable (environ 40 %).

	Nouveaux rythmes		Anciens rythmes	
	R2012	R2013	R2012	R2013
De 1 à 3 jours	52,0%	44,4%	43,2%	43,4%
De 4 à 5 jours	22,0%	17,5%	16,8%	17,1%
De 6 à 15 jours	10,0%	19,0%	18,9%	17,1%
De 16 à 29 jours	12,0%	4,8%	8,9%	9,4%
30 jours et +	4,0%	14,3%	12,2%	13,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

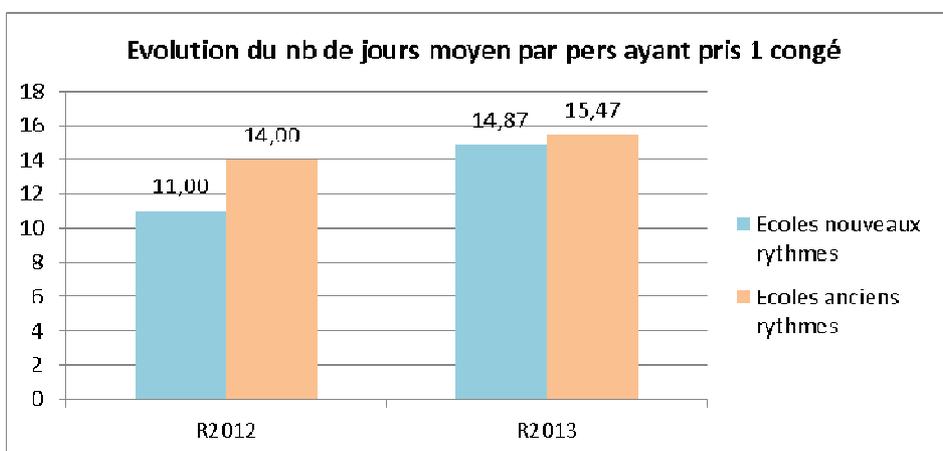
3. Nombre de jours de congés

	R2012	R2013	Evolution
Ecoles nouveaux rythmes	440	669	52,0%
Ecoles anciens rythmes	5 598	6 357	13,6%

L'augmentation du nombre de congés, principalement de plus de 5 jours, s'accompagne inévitablement d'une hausse du nombre de jours de congé : + 52 % dans les écoles ayant mis en place les nouveaux rythmes à la rentrée 2013 contre moins de 14 % dans les autres écoles.



En moyenne, un congé dure moins longtemps dans les écoles à 4,5 jours. Toutefois, la progression entre 2012 et 2013 est de l'ordre de 20 % dans les écoles aux nouveaux rythmes contre 12 % dans les écoles aux anciens rythmes.



Un enseignant en arrêt maladie prend en moyenne 14,9 jours de congé dans les écoles à 4,5 jours contre 15,5 jours dans les écoles ayant conservé les anciens rythmes scolaires. L'évolution entre 2012 et 2013 est respectivement de l'ordre de 35 % contre 11 % dans les écoles à 4 jours.

II. Analyse entre le 1^{er} janvier et le 12 juin

La seconde période que l'on peut analyser est celle du 01/01 au 12/06 des années 2011 et 2014. Toutefois, malgré l'absence du jour de carence, cette comparaison est, statistiquement, difficilement interprétable pour plusieurs raisons :

- 1- 3 ans se sont écoulés entre ces deux périodes durant lesquels le jour de carence a été mis en place puis supprimé, modifiant de ce simple fait le comportement des agents. L'après jour de carence peut avoir gardé des « séquelles » que nous ne sommes pas encore en mesure d'estimer : comportement de sérénité excessive quant au nouveau remboursement intégral ? Conservation d'un comportement moins absentéiste ? Nouvelle répartition des congés (moins de congés courts, plus de congés longs) qui va perdurer ?
- 2- Au cours de ces 3 ans, de nombreux autres phénomènes se sont déroulés pouvant modifier sensiblement la structure des congés (en terme politique, d'organisation, de gestion de ressources humaines, de climat social...).
- 3- Les congés dans le SIRH AGAPE PU 22 peuvent ne pas être encore exhaustifs sur cette période 2014 du fait des délais de transmission et de saisie dans la base de données.

Toutefois, malgré les limites exposées ci-dessus et avec toute la prudence qu'il convient d'adopter dans l'analyse, il est possible de faire quelques constats.

- ✓ **Les effectifs ayant pris au moins 1 congé durant les périodes d'observation diminuent** : cette baisse est plus conséquente dans les écoles à 4,5 jours. Cependant, la part de ces effectifs « absents » est maintenant identique selon qu'ils soient affectés dans des écoles aux nouveaux rythmes ou bien dans des écoles aux anciens rythmes (environ 34 %).

	% effectif total	
	R2010	R2013
Ecoles nouveaux rythmes	45,25%	34,45%
<i>Evolution</i>		-23,9%
Ecoles anciens rythmes	37,90%	33,84%
<i>Evolution</i>		-10,7%

- ✓ **Le nombre de congés diminue entre les 2 périodes d'observation** : cette baisse se constate à la fois en volume mais également en nombre de congé pris par personne (population totale). Ce dernier indicateur reste plus élevé dans les écoles ayant mis en œuvre les nouveaux rythmes scolaires en septembre 2013 (0,57 congé par personne contre 0,45 dans les écoles à 4 jours).

	R2010	R2013
Ecoles nouveaux rythmes	148	120
<i>Evolution</i>		-18,9%
Moy par pers (effectif total)	0,67	0,57
<i>Evolution</i>		-14,3%
Ecoles anciens rythmes	1 216	979
<i>Evolution</i>		-19,5%
Moy par pers (effectif total)	0,55	0,45
<i>Evolution</i>		-18,6%

- ✓ **Le nombre de congé pris par personne ayant pris au moins 1 congé durant la période d'observation augmente dans les écoles à 4,5 jours tandis qu'il diminue dans les écoles à 4 jours** : les enseignants « absents » prennent, en moyenne, plus de congés dans les écoles aux nouveaux rythmes que, d'une part, dans les écoles aux anciens rythmes (1,7 congé contre 1,3) et d'autre part, 3 ans auparavant (+12,6%).

	R2010	R2013
Moy par pers ayant pris 1 congé Nouv. Rythmes	1,48	1,67
<i>Evolution</i>		12,6%
Moy par pers ayant pris 1 congé Anc. Rythmes	1,46	1,33
<i>Evolution</i>		-8,9%

- ✓ **Les enseignants des écoles à 4,5 jours prennent moins de congés « courts » et plus de congés « longs » que ceux affectés en école à 4 jours** : en 3 ans, la répartition des congés selon leur durée s'est modifiée, mais de façon plus marquée dans les écoles ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 (40% des congés durent plus de 6 jours contre 34 % dans les écoles aux anciens rythmes).

		R2010	R2013	Ecart
Ecoles nouveaux rythmes	De 1 à 3 jours	55,4%	45,0%	-10,4
	De 4 à 5 jours	14,9%	15,0%	0,1
	De 6 à 15 jours	16,9%	19,2%	2,3
	De 16 à 29 jours	6,8%	8,3%	1,6
	30 jours et +	6,1%	12,5%	6,4
	TOTAL	100,0%	100,0%	
Ecoles anciens rythmes	De 1 à 3 jours	54,7%	52,0%	-2,7
	De 4 à 5 jours	17,2%	13,8%	-3,4
	De 6 à 15 jours	15,9%	16,2%	0,4
	De 16 à 29 jours	5,6%	7,4%	1,8
	30 jours et +	6,7%	10,6%	4,0
	TOTAL	100,0%	100,0%	

- ✓ **En 3 ans, le nombre de jours de congés a augmenté de façon plus importante dans les écoles aux nouveaux rythmes** : malgré la baisse des effectifs « absents » et du volume de congés pris, la hausse des congés longs provoque une augmentation du nombre de jours de congés (+25% dans les écoles à 4,5 jours contre +17% dans les écoles à 4 jours).

Nb jours congés	R2010	R2013
Ecoles nouveaux rythmes	1 069	1 336
<i>Evolution</i>		25,0%
Moy par congé pris	7,22	11,13
<i>Evolution</i>		54,1%
Moy par pers ayant pris 1 congé	10,69	18,56
<i>Evolution</i>		73,6%
Moy par pers (effectif total)	4,84	6,39
<i>Evolution</i>		32,2%
Ecoles anciens rythmes	10 341	12 091
<i>Evolution</i>		16,9%
Moy par congé pris	8,50	12,35
<i>Evolution</i>		45,2%
Moy par pers ayant pris 1 congé	12,41	16,43
<i>Evolution</i>		32,3%
Moy par pers (effectif total)	4,70	5,56
<i>Evolution</i>		18,2%